



règlement facture après 2 ans non réaction du fournisseur

Par **boy**, le **21/01/2011** à **08:34**

Fin 2008, j'ai proposé à mon fournisseur les conditions suivantes concernant le solde de ma facture :

"j'estime ne plus rien vous devoir car le solde correspond au matériel défectueux que je vous demande de récupérer et à l'offre commerciale que vous m'avez faite mais jamais honorée"

Suite à ma lettre le fournisseur m'a répondu en précisant "pour faire suite à votre demande du ... je vous prie de me préciser une date pour la récupération du matériel défectueux".

J'ai précisé après contact tél, mes créneaux, depuis personne n'est venu récupérer. Depuis cette lettre également, plus aucun signe du fournisseur. J'ai donc estimé qu'il était d'accord avec les termes de ma lettre.

Ce mois ci (janv 2011 - soit 2 ans plus tard), le liquidateur judiciaire du fournisseur (à l'époque je ne savais pas qu'il était en difficulté car une très grande entreprise nationale renommée !) me demande de régler le solde ou de lui fournir tout justificatif de paiement.

Quel est le délai pour un fournisseur pour réclamer le paiement d'une facture ? Dans le cadre administratif par ex je sais qu'il y a la déchéance quadriennale, qu'en est il pour le privé ?